



Conditions d'Accès aux Sessions sur Karts 390cc

En raison du groupe de puissance du kart 390cc et de la vitesse qui peut être atteinte par le kart sur le circuit, son utilisation est soumise à des conditions, d'âge, d'expérience, et de « strict respect des conditions de sécurité ».

Age Minimum : 18 ans

La formation au pilotage par un moniteur diplômé BPJEPS Karting permet de d'abaisser cet âge.

Expérience du Circuit : Avoir rouler au moins 4 sessions sur un kart de puissance inférieur (270cc).

C'est l'historique de votre carte Accès Piste JPR qui fait foi.

Avoir respecté l'intégralité des Règles de Sécurité (= Règlement Intérieur + briefing du Moniteur).

Présenter une performance en dessous du Temps indiqué par les moniteurs avec régularité (ce Chrono varie en fonction des conditions de piste et de la saison).

Maîtriser le freinage.

L'accès au Kart 390cc ne sera pas renouvelé si le participant ne maîtrise pas le kart, ou si les règles de sécurité ne sont pas respectées.